



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 5 octobre 2023 (08h35)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 23	
Votants	: 24	
Convocation et affichage	: 29/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Laurent MARCE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-295 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le Code Général de la Fonction Publique pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président propose une modification du tableau des emplois pour le bon fonctionnement des services

Avancements de grades 2023

A l'issue de la campagne des avancements de grades, 12 agentes et agents ont été nommés au grade supérieur :

- 1 au grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^e classe (catégorie B)
- 2 au grade de rédacteur principal de 1^{ere} classe (catégorie B)
- 1 au grade de rédacteur principal de 2^e classe (catégorie B)
- 1 au grade d'éducateur territorial des activités sportives principal de 1^{ere} classe (catégorie B)
- 2 au grade d'éducateur territorial des activités sportives principal de 2^e classe (catégorie B)
- 2 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ere} classe (catégorie C)

- 1 au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe (catégorie C)
- 1 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C)
- 1 au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe (catégorie C)

Il convient donc de transformer les postes au tableau des emplois.

Ces avancements concernent 9 Femmes et 3 Hommes.

Ajustement des effectifs du Conservatoire

Le bureau communautaire a créé les emplois pour le transfert du personnel de la Ville d'Annonay et d'Ardèche Musique et Danse. Un ajustement des effectifs est nécessaire compte tenu d'un oubli et de la réévaluation des besoins en enseignement musical (postes vacants) :

- Création d'un emploi d'assistant principal de 1^{ère} classe à 20/20^e (oubli dans la précédente délibération)
- Suppression de trois emplois d'assistant d'enseignement musical de 1^{ère} classe à temps non complet (16/20^e, 6.25/20^e et 2/20^e)
- Suppression de trois emplois d'assistant d'enseignement musical de 2^e classe à temps non complet (17,5/20^e, 5.5/20^e, 4.25/20^e)
- Transformation d'un emploi d'assistant d'enseignement musical de 2^e classe à temps non complet (de 9,25/20^e à 10/20^e)
- Transformation d'un emploi d'assistant d'enseignement musical de 2^e classe à temps non complet (de 7.5/20^e à 8/20^e)
- Transformation d'un emploi d'assistant d'enseignement musical à temps non complet (8.25/20^e) en emploi d'assistant d'enseignement musical de 1^{ère} classe à temps non complet (15/20^e)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Assistant de conservation du patrimoine principal 2 ^e classe	B	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps non complet 15/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 10/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 8/20 ^e
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	Temps complet
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	Temps complet
Educateur territorial des activités	B	1	Temps complet

sportives principal de 1 ^{ère} classe			
Educateur territorial des activités sportives principal de 2 ^e classe	B	2	Temps complet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	Temps complet

APPROUVE la suppression des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	Temps complet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps non complet 16/20e
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps non complet 6.25/20e
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	1	Temps non complet 2/20e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 9.25/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 7.5/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 17.5/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 5.5/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet 4.25/20 ^e
Assistant d'enseignement artistique	B	1	Temps non complet 8.25/20 ^e
Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	2	Temps complet
Rédacteur	B	1	Temps complet
Educateur territorial des activités sportives principal de 2 ^e classe	B	1	Temps complet
Educateur territorial des activités sportives	B	2	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	2	Temps complet
Adjoint technique	C	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	Temps complet

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/10/23
Publié le : 11/10/23
Transmis en sous-préfecture le : 09/10/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231005-44816-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET